

AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

25 février 2020

une demande d'autorisation à été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/AUT/19/0617M20.1

concernant la

modification de l'autorisation EAU/AUT/19/0617 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage multiple à Remich

sur les parcelles cadastrales

3441/7352, 3439/7354, 3439/7101

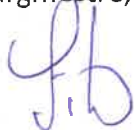
de la section B de Remich

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Remich, le 15 avril 2020

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,

